

DEPARTEMENT PAS DE CALAIS - ARRONDISSEMENT ARRAS
CANTON ARRAS-2 - COMMUNE ATHIES

L'an deux mil vingt et un, le six avril à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mélanie PAWLAK, en suite de convocation en date du 01 avril 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : Messieurs Guillaume LEFEBVRE, Bernard DURAND, Anthony LENGLET, Claude CAUET, Maxime GOUBET, Gaëtan AMEELE

MESDAMES Mélanie PAWLAK, Christine VALLEZ, Pascale BINET, Corinne LEFRANC Clotilde LESAIN, Katarina LESOING, Caroline LEFEBVRE et Dominique KOLACZYK

ABSENTS : Monsieur Laurent CARTIGNY

PROCURATIONS : néant

Madame le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Maxime GOUBET est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

OBJET DE LA REUNION :

- Approbation du compte rendu du lundi 22 février 2021

Madame le Maire met ensuite au vote le PV du conseil municipal du 22 février 2021.

Pour : 11 Contre : 3 Abstentions : 0

- **Vote du Compte Administratif ex 2020**

POUR 10 CONTRE : 3 ABSTENTION : 1 (le maire)

- **Approbation du Compte de Gestion ex : 2020 et affectation des résultats**

POUR 11 CONTRE : 3 ABSTENTION : 0

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 334 689,73 €	0,00 €	330 016,04 €	0,00 €	1 664 705,77 €
Part affectée à investiss		0,00 €				0,00 €
Opérations de l'exercice	772 943,21 €	1 068 247,59 €	535 878,30 €	44 405,60 €	1 308 821,51 €	1 112 653,19 €
Totaux	772 943,21 €	2 402 937,32 €	535 878,30 €	374 421,64 €	1 308 821,51 €	2 777 358,96 €
Résultat de clôture		1 629 994,11 €	161 456,66 €			1 468 537,45 €
	Besoin de financement		161 456,66 €	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)		
	Excédent de financement			au compte 001 (excédent d'investissement reporté)		
	Restes à réaliser DEPENSES		0,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES		96 692,36 €			
	Besoin total de financement		64 764,30 €			
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs et constate l'exactitude de leur conversion en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

64 764,30 €
1 565 229,81 €

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent fonctionnement reporté)

- Vote du Budget Primitif ex : 2021

Madame le Maire soumet au conseil municipal le projet de Budget Primitif, pour l'exercice 2021 dressé par la commission Finances qui s'arrête comme suit :

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif 2021.

Les réunions de travail des 26 février et des 8,15 et 29 mars 2021 ont émis un avis « favorable. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,
POUR : 11 CONTRE : 3 Abstentions : 0

DECIDE : d'adopter le Budget Primitif 2021 de la Commune, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant chapitre par chapitre, le Budget Principal.

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	2 677 709 €	2 677 709 €
INVESTISSEMENTS	1 455 190 €	1 455 190 €

- Vote des taux d'imposition

Au vu des instructions et éléments de l'état MI 1259COM de la DGFIP, le conseil Municipal, après avoir délibéré, sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, **DECIDE**, de ne pas augmenter les taux d'imposition des DEUX taxes ce qui donne pour **l'année 2021**.

POUR : 11 CONTRE : 3 ABSTENTIONS : 0

- Taux de la Taxe d'Habitation..... : suppression

- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : **37,71%**

(dont taux Départemental 22,26% + taux communal 15,45 %)

- Taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti : **22,35%**

- Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 4 (Mme Pawlak Mélanie, M. Goubet Maxime, M. Durand Bernard, Mme Vallez Christine n'ont pas pris part au vote)

➤ AMICALE LAIQUE	770 €
➤ AUX DEUX MAINS	250 €
➤ AU FIL DU TEMPS.....	250 €
➤ ANCIENS COMBATTANTS COMITE LOCAL ACPG....	250 €
➤ AMICALE SAPEURS POMPIERS	50 €
➤ COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE	550 €
➤ GROUPE DES COMMUNES RURALES DE LA CUA.....	200€
➤ LA GAULE ATHESIENNE.....	410 €
➤ MUSIQUE SAINTE CECILE.....	300€
➤ PUPILLE ENSEIGNEMENT PUBLICQUE DU PAS DE CALAIS.	50 €
➤ RESTAURANTS DU CŒUR	145 €
➤ SOCIETE DE CHASSE ATHIES.....	250 €

TOTAUX.....3 475€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au B P 2020 COMPTE **6574**,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

- Recrutement du personnel saisonnier pendant les vacances d'été 2021

Madame le Maire rappelle que pendant la période des vacances estivales, les services municipaux connaissent un surcroît de travail et un amoindrissement des effectifs du fait des congés.

Considérant qu'il y a lieu d'assurer au mieux la continuité du service public, elle propose à l'Assemblée :

- De permettre l'insertion des jeunes dans la vie municipale,
- De renforcer les services municipaux en procédant au recrutement temporaire d'au maximum 16 agents non titulaires comme suit :
- De fixer à 35 heures la durée hebdomadaire de travail pour chacun des agents non titulaires étant entendu que des jeunes âgés de plus de 16 ans et jusqu'à 18 ans peuvent être recrutés à ce titre,
- De fixer au montant du salaire horaire brut (**soit SMIC 10,25€/heure**) la rémunération de chacun des agents.
- De créer les postes d'agents non titulaires
- De fixer cette période à 2 semaines (soit 10 jours)

Ils percevront également une compensation de 10 % de leur salaire brut représentative des congés payés légaux.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Madame le Maire.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS :

D'inscrire la dépense sur le Budget Primitif sur le compte **6413**

-Aide au stage BAFA

Après un exposé de la situation et afin de favoriser l'accès aux jeunes athésiens aux postes d'animateurs dans les accueils de loisirs, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la prise en charge comme suit :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

- Paiement directement à l'organisme et sur justification de l'inscription de la somme de 395 € correspondant à la « Base BAFA ».
- Paiement d'une somme complémentaire de 105 € directement à l'organisme et sur justification lors de la phase « Approfondissement BAFA ».

Les intéressés étant susceptibles d'obtenir une aide de la CAF à hauteur de 210 € (si quotient familial inférieur à 617 €) le coût de leur BAFA restant à leur charge serait de l'ordre de 15 €.

- Convention avec la société « European Homes » pour les rues de Wancourt et de Chauffour - CUA

Vu le projet de construction de 60 logements de la société « Européan Homes »

Vu la rétrocession envisagée, suite à cette construction, à la CUA et à la commune d'Athies pour les intégrer dans le domaine public

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 Février 2021

Compte- tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal

- approuve le projet de rétrocession conformément au plan annexé à la présente délibération
- autorise Madame Le Maire à signer la convention de rétrocession du réseau d'éclairage public, des candélabres ainsi que les équipements
- à prendre toute disposition administrative et financière concernant cette affaire

Pour: 14 Contre: 0 Abstentions:0

- Politique de tranquillité publique - protocole de mise en œuvre de mesure de rappel à l'ordre

Vu la loi n° 2007-297 du 5 Mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu l'article L 2212-2-1 du code général des collectivités territoriales

Vu l'article 132-7 du code de la sécurité intérieure

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à signer le protocole de mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre entre la commune d'Athies et le Procureur de la République.

Pour: 14 Contre: 0 Abstentions: 0

- Mise en place de l'IHTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide à l'unanimité POUR : 14 CONTRE : 0 Abstentions : 0

décide d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants:

FILIÈRE	CADRE d'EMPLOI	GRADE
Technique	Agent de maîtrise	Principal
Administrative	Adjoint Administratif	Principal

- Approuve le versement des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) dans la limite de 25 heures supplémentaires par agent au cours d'un même mois.

- organisation de la semaine scolaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 Juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Vu le compte- rendu du conseil d'école approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours en date du 23 Mars 2021

Considérant

- les intérêts des élèves de la commune
- le manque de moyens financiers et humains de la commune pour mettre en place ces activités

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, décide :

Pour 14 contre : 0 abstentions : 0

- de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires concernées
- D'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours
- De proposer au directeur académique de l'éducation nationale (DASEN) l'organisation de la semaine scolaire comme suit : Le lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00

- Questions diverses.

- Monsieur Gaetan AMEELE s'interroge sur le droit de place fixé à 0,80 euros par le conseil municipal et voudrait savoir si la gratuité est appliquée lors de la première installation.

- Monsieur Claude CAUET souhaiterait créer un groupe de travail en partenariat avec les anciens combattants et le monde enseignant pour la commémoration du bicentenaire de la mort de Napoléon BONAPARTE décédé le 05 mai 1821 à Sainte Hélène.

Notamment pour les archives de l'état-civil d'Athies, en souvenir de 2 athésiens morts pendant les campagnes napoléoniennes, l'une au pont d'Amarante, l'autre



Mémorial des Soldats Athésiens morts sous l'Empire Français

Soldats morts pour l'Empire Français.

ALBERT Jean

Tué le 30/04/1809 à Amarante (Portugal)

Carabinier au 2^{ème} régiment d'infanterie légère

CREPEL Guislain-Tranquille

Mort le 31/01/1806 à l'hôpital civil de Poitiers (Vienne)

Fusilier au 7^{ème} régiment d'infanterie de ligne

Ne pas oublier le passé, Travailler le présent et Transmettre notre Héritage aux générations futures.

L'ordre du jour est épuisé, madame le Maire clôt la séance à 19 h 50

Athies, le 13 avril 2021

Le Maire,
Mélanie PAWLAK